



2019

## REGLEMENT DU TROPHEE 91 MIXTE

### I] GENERALITES

Cette compétition a pour but de créer un esprit de convivialité entre les joueuses et joueurs essonnais ainsi que de récompenser les plus assidus.

### II] SELECTION

Elle sera effectuée après un classement des équipes ayant obtenu les meilleurs résultats au cours des concours désignés préalablement à partir des compétitions inscrites normalement au calendrier.

Ne participeront à cette compétition que les joueuses et joueurs licenciés dans l'Essonne en équipes **HOMOGENES CLUBS** (mentionné dans le calendrier).

### III] CLASSEMENT

A l'issue des concours présélectionnés, un classement des huit meilleures équipes sera effectué par le délégué du comité départemental responsable de cette manifestation.

**Nota : Une attention particulière devra être apportée à l'établissement des feuilles de résultats qui devront dans tous les cas comporter les résultats des ¼ de finale des premiers concours concernés.**

#### CONCOURS SELECTIFS POUR LE MIXTE

Le Trophée 91 mixte (T91 Mixte) est en doublette **homogène club** (concours départemental)

Le nombre de concours typés T91 est fixé à 5 (plus la finale) selon le calendrier départemental.

Les concours devront se dérouler obligatoirement en **doublettes homogènes club**, en formule **A/B avec récup.**

Seront pris en compte les points obtenus **uniquement** dans le **premier concours** des manifestations typées T91. Ces points seront attribués selon le barème suivant :

- Vainqueurs : 8 points
- Finalistes : 6 points
- ½ finalistes : 4 points
- ¼ finalistes : 2 points.

Les points du deuxième concours de ces manifestations seront intégrés dans le classement de leurs catégories selon le barème en vigueur.





FÉDÉRATION FRANCAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL  
COMITE REGIONAL DE L'ILE DE FRANCE  
**Comité FFPJP de l'Essonne**  
106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY  
[Tél : 01 64 57 37 09](tel:0164573709) - [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr)



En cas d'égalité parfaite entre plusieurs équipes, la différence **se fera en fonction du nombre de points**

- **marqués en finale,**
- **Puis en ½ finale**
- **Puis en 1/4**

#### IV] INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Les concours devront se dérouler obligatoirement en formule **A/B avec récup** (10€ par équipe)

**Le club organisateur ne reversera pas les 25% dans le 1<sup>er</sup> concours mais au comité** (sous forme de chèque si possible). Ces 25% seront remis lors de la phase finale sous forme de récompenses aux finalistes.

#### V] ORGANISATION

La finale de ce Trophée 91 aura lieu sur un site attribué par le comité.

Les 8 ères équipes classées seront qualifiées pour la finale.

Dans le cas où un joueur (une joueuse) est qualifié(e) dans plusieurs équipes, il devra jouer dans la formation où il a marqué le plus de points, sauf cas exceptionnel soumis à l'approbation du comité

En cas de défection et en premier lieu, le remplacement sera assuré par l'équipe classée 9<sup>ème</sup> puis 10<sup>ème</sup> etc.

En cas d'égalité parfaite entre plusieurs équipes, la différence **se fera en fonction des points marqués dans le concours et au nombre d'équipes engagées dans les concours concernés.**

#### VI] DEROULEMENT DE LA FINALE DU T91

Les poules de cette compétition seront composées de la façon suivante :

→ **Tirage de la finale :**

Poule 1 : Equipes classées n° 1.3.5.7.

Poule 2 : Equipes classées n° 2.4.6.8.

(Deux équipes d'un même club peuvent figurer dans la même poule (même si ce club ne présente que 2 équipes)

→ **Premières parties de poule :**

Poule 1 : Equipe 1 contre équipe 7 et Equipe 3 contre équipe 5

Poule 2 : Equipe 2 contre équipe 8 et Equipe 4 contre équipe 6

site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z

Agrément DDCS : ET000618



— TERRE D'AVENIRS —

Avec le soutien du Département de l'Essonne

**JBC DIFFUSION**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL  
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE

Comité FFPJP de l'Essonne

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

Tél : 01 64 57 37 09 - [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr)



→ ½ finales = croisement entre les deux poules : V = Vainqueur, P = Perdant, R = Repêché  
Le 1<sup>er</sup> de la poule 1 (V+V) contre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2 (V,P,R)  
Le 1<sup>er</sup> de la poule 2 (V+V) contre le 2<sup>ème</sup> de la poule 1 (V,P,R)

**Jet du but : 9 H 00**

**Toutes les parties se dérouleront en 13 points**

**Arrêt des parties : 12h00. Reprise à 14h00.**

### C) TERRAINS

Ils devront être cadrés selon les dispositions édictées par le règlement de la FFPJP.

⇒ 8 cadres de pétanque

### D) TENUES

Les joueuses et joueurs devront participer à la compétition **en tenue homogène club** (Hauts de même couleur avec écusson du club brodé, floqué, cousu ou collé),

### E) ARBITRAGE ET DELEGATION

Un arbitre devra impérativement être présent lors de la finale du Trophée 91. Ce dernier sera à la charge du comité départemental en ce qui concerne ses défraiements d'arbitrage (60€).

En revanche, le repas et les consommations de l'arbitre et des délégués officiels du comité FFPJP de l'Essonne seront pris en charge par le club recevant.

### F) RECOMPENSES

**Le comité de l'Essonne récompensera, le jour de la compétition, les équipes qualifiées : reversement des 25% des concours qualificatifs et distribution à partir des sorties de poule**

### G) RESTAURATION

Les repas seront à la charge des joueurs (ou de leur club respectif).

Le présent règlement est approuvé par le Comité Directeur du 9 février 2019

Annule et remplace tous les précédents

La Direction Sportive



— TERRE D'AVENIRS —

site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>  
Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne  
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z  
Agrément DDCS : ET000618

**JBC DIFFUSION**

Avec le soutien du Département de l'Essonne